



**Gemeng
Biissen**

Le passeport biométrique

Pour obtenir un passeport luxembourgeois, l'intéressé(e) de nationalité luxembourgeoise doit se présenter personnellement au bureau de la population de la commune de Bissen avec **l'ancien passeport et la preuve de paiement de la taxe.**



Paiement de la taxe

La taxe au profit de l'État est à acquitter par le citoyen **AVANT** de se présenter à l'administration communale de Bissen sur le compte CCP suivant (la taxe varie suivant l'âge du requérant):

- | | |
|-------------------------|--|
| • Bénéficiaire: | Bureau des passeports, visas et légalisations (BPVL) |
| • IBAN: | LU46 1111 1298 0014 0000 (Code BIC: CCPLLULL) |
| • Communication: | Demande de passeport pour «prénom/nom» et n° matricule |

La taxe au profit de l'Etat peut aussi être payée en ligne moyennant une carte de crédit (Visa ou Mastercard). Site internet de paiement en ligne (https://paiement-ppa.services-publics.lu/aeppa-fo/jsp/display_home?lang=FR).

Taxes:

- **30 €** pour un enfant âgé de moins de 4 ans; le passeport est valable pendant 2 ans
- **50 €** pour toute personne âgée de plus de 4 ans; le passeport est valable pendant 5 ans.

Pour les mineurs, la présence d'un des parents (ayant le droit de garde) ou du tuteur légal est obligatoire !



ATTENTION: Avant d'entreprendre votre voyage, assurez-vous que votre passeport a une validité suffisante pour vous permettre de séjourner dans la totalité des pays que vous souhaitez visiter. Certains pays n'accordent un visa d'entrée qu'aux personnes qui présentent un passeport d'une validité d'au moins 6 mois à l'expiration du visa sollicité.

Où retirer le passeport biométrique ?

Les passeports sont établis par le Ministère des Affaires Étrangères (<http://www.gouvernement.lu/maee>) et sont à retirer personnellement environ 7 jours ouvrables après l'introduction de la demande.

L'intéressé(e) a le choix de retirer son nouveau passeport, soit :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BISSEN

Bureau de la Population / Service de l'état civil

1, rue des Moulins

L-7784 Luxembourg

 Lundi: 8.30 – 11:30 et 13:30 – 18:30*

Mardi, Mercredi et Vendredi: 8.30 – 11:30 et 13:30 – 16:30

Jeudi: Matin fermé et de 13:30 – 16:30

* **seulement population**

 (+352) 835003-521

ou

BUREAU DES PASSEPORTS, VISAS ET LEGALISATION (BPVL)

6, rue de l'Ancien Athénée

L-1144 Luxembourg

 lundi au vendredi de 8.30 à 16.00 heures

 (+352) 2478 8300

Perte ou vol du passeport biométrique ?



La perte, le vol ou la destruction d'un passeport sont à signaler dans les plus brefs délais à la police ainsi qu'au Bureau des passeports.

Lors de la présentation d'une demande en vue de l'obtention d'un nouveau passeport, une déclaration de perte ou de vol est à fournir.